



- Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire
- Observatoire des armements

# Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 20 • 6-2016

Lettre d'information parlementaire

**L'**ouverture de négociation en faveur d'un traité d'interdiction des armes nucléaires au sein de l'ONU serait « une proposition dangereuse », un tel traité serait « inefficace » et « déstabilisateur ». Le chef de la délégation française auprès de la Conférence du désarmement Louis Riquet n'a pas de mot assez dur pour fustiger l'initiative en cours d'adoption par la 71<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies. Son principal argument est qu'un tel processus conduit à « la déconnexion des enjeux de désarmement nucléaire de la prise en compte du contexte de sécurité ».

De quelle sécurité parle-t-on ?

Ce « décalage avec l'environnement sécuritaire », sur lequel insistent les différents responsables politiques, met à jour deux conceptions opposées de la sécurité. À la « sécurité humaine » répondant aux besoins des populations de vivre en ayant accès aux besoins essentiels, les États dotés opposent ainsi la défense de ce qu'ils faut bien nommer « leurs privilèges », dont l'arme atomique est le marqueur de puissance d'autant plus important que son accès est interdit aux autres États dans le cadre du Traité de non-prolifération.

Or, avec la globalisation nous sommes passés, comme le souligne le philosophe Michaël Foessel, d'une « approche centrée sur la "sécurité des États" (et par les États) à une approche centrée sur la sécurité des individus »<sup>1</sup>. L'approche humanitaire à l'origine du projet de traité d'interdiction, repose justement sur cette prise en compte des conséquences irréversibles de l'arme atomique pour les populations qu'aucun État, qu'aucune organisation internationale ne seraient à même de prendre en charge.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

1. Michaël Foessel, État de vigilance. Critique de la banalité sécuritaire, Points Essais, 2016, p. 91.

Actualité internationale

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

### Les parlementaires européens mobilisés pour interdire les armes nucléaires

L'Assemblée générale des Nations unies a voté une résolution qui prévoit l'ouverture de négociations en 2017 sur un traité d'interdiction des armes nucléaires. À travers le monde et plus particulièrement en Europe on a pu voir une très forte mobilisation des parlementaires en faveur de cette résolution, qui renforcera la non-prolifération nucléaire et la sécurité internationale.

**En Suisse**, une trentaine de parlementaires de plusieurs partis ont signé un appel (lancé par ICAN Suisse) destiné au conseiller fédéral Burkhalter demandant que la Suisse vote « oui » à la résolution : « *Un "oui" est en lien avec la tradition humanitaire de la Suisse, avec sa politique de paix et de neutralité, avec son souhait de protéger les droits de l'homme. De plus, ce "oui" correspond à la politique de sécurité de la population et à celle de la protection de l'environnement.* » [goo.gl/8SeoJ5](http://goo.gl/8SeoJ5)

**Au Pays-Bas**, une majorité de députés néerlandais ont envoyé des questions écrites à leur ministre des Affaires étrangères pour à la fois réaffirmer leur engagement en faveur d'un processus de négociation d'un instrument juridique interdisant les armes nucléaires, lui demander s'il a conscience de la position de la majorité du Parlement et s'il allait de ce fait en tenir compte et voter en faveur de la résolution.

**En Belgique** (via une coordination du PNND, Agir pour la Paix et Vrede) des législateurs du Parlement fédéral et des différentes Assemblées régionales (dont **B. Hellings**, **S. Crusnière**, **W. Besien**, **G. Turan**, **T. Soens**) des représentations régionales et fédérales ont écrit à leur ministre des Affaires étrangères de voter « oui » pour respecter son principe d'action dit de « l'Engagement critique » : « *Notre population et nos villages ont fait l'objet il y a un siècle d'effroyable scènes de guerre ou des gaz chimiques furent employés. Qui aujourd'hui oserait refuser d'engager un processus pour interdire ce type d'arme de destruction massive ?* ».

**En Allemagne**, 14 membres du Bunderstag (dont **A. Brugger**, **M. Beck**, **A. Baerbock**, **T. Koenigs**) ont déposé 11 questions portant sur la contribution de l'Allemagne au désarmement nucléaire et sur l'interdiction de ces armes pour notamment demander dans quelle mesure le rejet d'une interdiction des armes nucléaires serait compatible avec l'objectif du gouvernement qui est de soutenir la mise en œuvre d'un monde exempt d'armes nucléaires ?

<http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/098/1809843.pdf>

**À Monaco**, le Conseil national, via la voix de **A. Ficini** (membre du Conseil du PNND), a pris aussi position en faveur de cette résolution et rappelle que

## 123 États pour « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire »

Le 27 octobre 2016, à la Première commission de l'ONU « Désarmement et sécurité internationale », la résolution L41 « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » a été adoptée par 123 États pour, 38 contre et 16 abstentions.

Après plus de deux décennies d'absence totale d'avancées dans le désarmement nucléaire multilatéral, une majorité d'États ont ainsi donné une impulsion sans précédent pour interdire puis engager l'élimination des armes nucléaires.



Cette résolution « recommande que des efforts supplémentaires soient faits en vue d'élaborer les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, réaffirme l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » (point 6) et « décide d'organiser, en 2017, une conférence des Nations Unies ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète » (point 8).

La France, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie se sont opposés à cette résolution, accompagnés de 34 États ; principalement membres de l'Alliance Atlantique et sous protection du parapluie nucléaire américain (Japon, Corée du Sud, Australie...). Notons que les Pays-Bas, du fait de la pression de leur Parlement, ont du revoir leur position et se sont finalement abstenus au lieu de voter contre.

Les mois de mars et de juin 2017, à New York (ONU), verront donc se dérouler un processus diplomatique intense, pour négocier l'interdiction des armes nucléaires, les dernières armes de destruction massive à ne pas être encore interdites par un traité, comme le sont les armes biologiques et chimiques. La société civile sera bien sûr présente.

Le droit a pour objectif de favoriser le changement et non pas pour confirmer qu'un problème a été résolu. Il est donc indispensable qu'un tel traité soit créé afin que les armes nucléaires puissent être éliminées. Il complètera parfaitement les objectifs du Traité de non-prolifération nucléaire.

ce texte est conforme à la Déclaration de Tbilissi adoptée par consensus à la XXV<sup>e</sup> Assemblée parlementaire de l'OSCE.

**Au Japon**, à la Chambre basse **T. Fukuyama** (DPI) est intervenu pour demander que le Japon « ne s'oppose pas » à la résolution d'interdiction et devait « s'engager dans ces négociations ».

**Le Parlement européen** a adopté le 27 octobre à une large majorité (415 voix pour, 124 contre et 74 abstentions) une résolution « Sécurité et non-prolifération nucléaire », déposée par les groupes du S&D, du PPE, des Verts/ALE. Les points 6 et 7 sont spécifiquement consacrés à la mise en œuvre d'une négociation en 2017 « d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires et ouvrant la voie à leur interdiction totale » et « invite les États membres de l'Union européenne à apporter leur soutien à la tenue d'une telle conférence en 2017 et à participer de manière constructive à ces travaux ». Remarquons les votes positifs de nombreux député(e)s français dont J. Arthuis, K. Delli, P. Durand, E. Joly.



### ÉTATS-UNIS

#### Le non emploi en premier de l'arme nucléaire en débat

Le démocrate **B. Lee**, membre du Congrès des États-Unis a envoyé une lettre au Président Obama, co-signée par une vingtaine d'autres parlementaires (dont **K. Ellison** républicain et **R. Grijalva**, démocrate) encourageant le Président à adopter une politique de « No first use », car « le passage à une politique de non emploi en premier est la meilleure chose pour les besoins de sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle » ce qui « permettra de réduire les menaces d'une annihilation nucléaire totale » et de « mettre fin à la logique de la peur »... des mots prononcés par Barack Obama à Hiroshima le 27 mai 2016. Pour rappel la France est opposée à une telle politique et n'encourage pas les États-Unis à adopter ce principe, alors même que ces deux États ont donné leur engagement de réaliser cette politique (Document final du TNP, mai 2010). [goo.gl/p7J2GZ](http://goo.gl/p7J2GZ)

De leur côté le sénateur démocrate **Ed Markey** (co-président du PNND) et le député démocrate **Ted Lieu** ont déposé un projet de loi « H.R. 6179, the Restricting First Use of Nuclear Weapons Act of 2016 » qui interdirait au président américain de lancer une première frappe nucléaire sans qu'il y ait eu auparavant de déclaration de guerre par le Congrès. « La guerre nucléaire pose le risque le plus grave pour la survie humaine. Malheureusement, en maintenant la possibilité d'utiliser des armes nucléaires en premier dans un conflit, la politique américaine augmente le risque d'une escalade nucléaire involontaire. » [goo.gl/58gFVI](http://goo.gl/58gFVI)

#### Du côté de la société civile

ICAN France a réuni plus de 70 jeunes français et européens dans le cadre du programme d'action « ICAN Youth » pour un séminaire éducatif et interactif de 4 jours où ils ont pu développer leurs connaissances sur le désarmement nucléaire. Une trentaine d'experts européens étaient présents pour expliquer et dialoguer sur différents thèmes (rôle des parlementaires, société civile, Otan, ONU...). Un programme qui a reçu le soutien de Heinrich Böll Foundation, Observatoire des armements, Pugwash France, IDN (Initiatives pour le désarmement nucléaire), Erasmus+, AFCDRP/Maire pour la paix.

## Marc Finaud,

ancien diplomate français, conseiller principal du Centre de Politique de Sécurité, Genève (GCSP)



Comment expliquer que la France affirme qu'un futur traité d'interdiction des armes nucléaires serait « déstabilisateur car il tend à remettre en cause l'intégrité du TNP et à ouvrir une brèche en matière de non-prolifération » ?

L'explication de texte incombe au gouvernement français. Toutefois, d'après ce que l'on sait de sa position constante, le cadre du TNP a sa préférence car il l'inter-

prête comme légitimant sa possession quasi indéfinie de l'arme nucléaire. Certes, l'article VI du TNP fait obligation à la France, comme à tous les États parties à ce traité, de « négocier de bonne foi » des mesures de désarmement à la fois nucléaire et « général et complet ». Autant dire une contrainte souple, qui n'est au surplus assortie d'aucun délai ni d'aucune sanction, contrairement aux obligations de non-prolifération imposées aux États non dotés de l'arme nucléaire. On comprend que les efforts de la France aient jusqu'ici porté sur le volet non-prolifération, qui vise à empêcher tout nouvel État de se doter de l'arme nucléaire, et moins sur le désarmement nucléaire. C'est ainsi qu'elle a soutenu l'interdiction des essais nucléaires et soutient aujourd'hui celle de la production des matières fissiles destinées aux armes nucléaires, deux mesures typiques de non-prolifération. On comprend aussi qu'elle s'oppose à l'interdiction des armes nucléaires, qui ne lui permettrait plus d'arguer de la légitimité prétendument conférée à ces armes par le TNP. Si brèche il devait y avoir, ce ne serait pas dans la non-prolifération, qui ne pourrait qu'être renforcée par un traité d'interdiction des armes nucléaires, mais bien dans la doctrine de dissuasion nucléaire faisant reposer la sécurité d'un pays sur l'insécurité de tous les autres et sur l'aspiration à la possession indéfinie d'une arme refusée à la grande majorité des États.

Ce traité serait « déstabilisateur, car il serait en sérieux décalage avec l'environnement sécuritaire des États situés dans des régions sensibles, en Europe ou en Asie ». Cet argument n'est-il pas un appel à la poursuite ou reprise d'une course aux armes nucléaires ?

L'interdiction de l'arme nucléaire ne s'appliquera pas de manière sélective à certains États (comme le TNP), mais sera bien universelle, tant les conséquences humanitaires d'explosions nucléaires concerneraient toute la population du globe. Pour la plupart des juristes, pour la Cour internationale de Justice et le Comité international de la Croix-Rouge, cette interdiction ne consisterait pas à créer une nouvelle norme, mais à réaffirmer les normes existantes du droit international humanitaire. En effet, l'emploi d'une arme nucléaire serait incompatible avec la protection des populations civiles exigées par ces normes, qu'il s'agisse d'une conflagration mondiale entre grandes puissances ou d'un conflit entre acteurs régionaux. Même les pays mentionnés dans les arguments de la France possesseurs d'armes nucléaires ou placés sous parapluie nucléaire seraient visés par l'interdiction au même titre que les grandes puissances. Que les situations des uns et des autres diffèrent tant en termes de doctrine militaire que de niveaux quantitatifs et qualitatifs de stocks d'armes et de leurs vecteurs, cela ne fait aucun doute. Et les négociations de désarmement qui devraient suivre l'interdiction des armes tiendront forcément compte de ces disparités. Il en a été de même avec les armes chimiques : elles ont été prohibées en 1993, mais leur élimination par la Russie et les États-Unis n'est pas encore achevée. Mais la norme d'interdiction des armes nucléaires s'appliquera sans discrimination et exercera sa pression de manière égale. De surcroît, l'impossibilité de se prévaloir désormais d'une légitimité de la possession d'armes nucléaires mettra fin à la politique « deux poids, deux mesures » qui nourrit actuellement la prolifération. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les justifications mises en avant par la Corée du Nord et celles des puissances dites « dotées ».

## La dissuasion nucléaire en bref...

**Budget en hausse** • Le budget de la défense 2017 sera de 32,7 milliards d'euros (hors pensions) ; 17,3 Md€ sont consacrés aux crédits d'équipement (CE) contre 17 Md€ en 2016 et 16,7 Md€ en 2015. La dissuasion va recevoir 3,87 Md€ soit 22,3 % de ce budget. Pour rappel, la dissuasion avait perçu 3,65 Md€ (soit 21,5 % des CE) en 2016 et 3,55 Md€ (soit 21 % des CE) en 2015. Remarquons que sur ces trois dernières années, la hausse des crédits d'équipement a bénéficié en premier à la dissuasion et non aux forces conventionnelles...

**Transparence troublante** • L'édition 2016 de l'Annuaire statistique de la défense répartit les dépenses de fonctionnement par opération stratégique (p. 35). Il est indiqué un montant d'un peu plus de 1 Md€ pour la dissuasion sur les 10,8 Md€ consacrés au fonctionnement en 2016. Que recouvre cet agglomérat « Dissuasion » au niveau du fonc-

tionnement : les frais du personnel affecté aux armes nucléaires ? Le coût engendré par le démantèlement des anciennes armes et installations nucléaires militaires ? Les dépenses liées à la gestion des déchets nucléaires militaires ? Aucune précision n'est donnée. Et, il se trouve être indiqué que pour les dépenses d'équipement de la mission « Défense » (près de 17 Md€) la dissuasion représente 3,655 Md€. Doit-on en conclure que cela porte le budget dissuasion nucléaire à presque 5 milliards d'euros par an ?

**Simulation en hausse** • Au titre du programme simulation, il est souligné « la montée en puissance progressive du laser mégajoule ». Il est vrai que cet outil du programme simulation n'a que 22 lasers d'opérationnels contre les 240 originellement prévu en 1995, ramenés à ce jour à 176, pour un coût qui atteint déjà 3,35 Mds € depuis sa création.

## QUESTION

## La France refuse d'interdire les armes nucléaires

La résolution L41 « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » a comme principal objet « d'organiser, en 2017, une conférence des Nations Unies ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète ». La France a voté non à cette résolution. Pourtant l'état actuel de la sécurité internationale montre que le progrès dans le domaine du désarmement nucléaire est crucial et urgent. L'objectif même d'un traité d'interdiction est de créer les conditions favorables au désarmement et à la sécurité. Il est illogique d'attendre un « point de minimalisation » (c'est-à-dire lorsqu'il y aura très peu d'armes nucléaires), pour commencer les négociations sur l'interdiction de ces armes. Le droit a été développé pour favoriser le changement et non pas pour confirmer qu'un problème a été résolu.

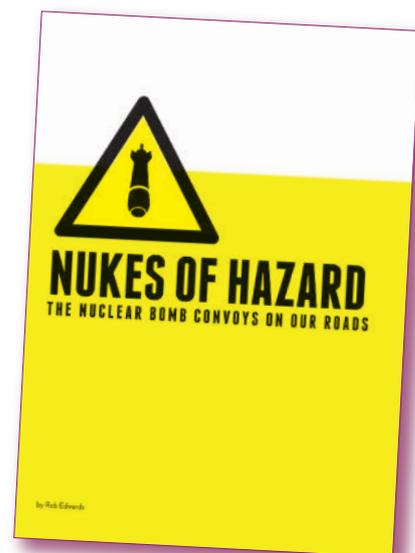
M/M<sup>me</sup> le Député(e) M/M<sup>me</sup> le Sénateur demande au ministre des Affaires étrangères de savoir comment il peut expliquer son opposition à l'interdiction totale et complète de la dernière arme de destruction massive ne faisant pas encore l'objet d'un tel traité ?

## QUESTION POUR LES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES

## Vote à l'Assemblée générale de l'ONU

Cette Lettre est adressée à l'ensemble des parlementaires francophones, c'est pourquoi nous avons décidé de proposer une question qui peut être déposée par chacun dans son Parlement.

La résolution L41 « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » demande d'organiser, en 2017, une conférence des Nations Unies ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. M/M<sup>me</sup> le Parlementaire souhaite avoir une explication complète et détaillée sur le vote réalisé par notre diplomatie ?



## Nukes of hazard

**N**ukes of hazard : the nuclear bomb convoys on our roads est un rapport de ICAN Royaume-Uni qui alerte sur les risques et les problèmes des transports des ogives nucléaires sur les routes britanniques et écossaises. Pas moins de 180 incidents ont ainsi été relevés sur ses convois entre 2000 et 2016... Quand est-il en France ?

[goo.gl/dtvy0l](http://goo.gl/dtvy0l)

Retrouvez les numéros de la Lettre sur :

<http://www.pnnd.org/pnnd-france-lettre-d-information-parlementaire>

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@jmc\_nonukes



L'Observatoire des armements et le PNND France sont membres du comité de pilotage d'ICAN France - Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires lancée en 2007. Présente dans 95 pays, elle regroupe 424 organisations non-gouvernementales partenaires.

POUR EN SAVOIR PLUS : [www.icanfrance.org](http://www.icanfrance.org) et [www.icanw.org/](http://www.icanw.org/)



Le réseau des **Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND)**, est un forum international non partisan pour les législateurs. Ce réseau mondial (Australie, Allemagne, États-Unis, Finlande, France, Israël, Jordanie, Japon, Kazakhstan, Norvège, Royaume-Uni, Pakistan...) réunit plus de

800 parlementaires (19 en France) provenant de plus de 80 pays. Le PNND offre une variété de forums, d'initiatives, dans lesquels les législateurs peuvent apprendre les uns des autres à collaborer sur des mesures nationales, régionales et internationales. Il s'agit notamment de conférences, de newsletters, de séminaires et de contacts entre collègues parlementaires dans le but d'empêcher la prolifération et pour parvenir au désarmement nucléaire.

PLUS D'INFORMATION SUR LE PNND : [www.pnnd.org/fr](http://www.pnnd.org/fr)

CONTACT : Jean-Marie Collin, *directeur France et pays francophones*, [jeanmarie@pnnd.org](mailto:jeanmarie@pnnd.org) • 06 37 94 62 41



L'**Observatoire des armements** est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information trimestrielle, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)

CONTACT : Patrice Bouveret, *directeur*, [patricebouveret@obsarm.org](mailto:patricebouveret@obsarm.org) • 04 78 36 93 03